



REGLEMENT PARTICULIER CDJ N° 3 DU COMITE DE PARIS 75.

Ce règlement complète le règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

ARTICLE 1 : Généralités

- 1.1. Le CDJ N°3 est autorisé sous le numéro **2402727**. Il se déroulera **le dimanche 19 janvier 2025 de 8h à 18h** au gymnase **Centre Sportif Micheline Ostermeyer** (22bis Esplanade Nathalie Sarraute 75018 Paris) sur 7 terrains, et est organisé par l'**APSAP-VP**.
- 1.2. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence joueur à la date du tirage au sort.
- 1.3. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD (en particulier sur la gestion des forfaits et des cartons), des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.
- 1.4. Le Juge-Arbitre de la compétition est **Patrick LEMERY**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.3.
- 1.5. La participation au CDJ N°3 requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau du gymnase.

ARTICLE 2 : Série et catégories d'âge et classement

- 2.1. La compétition est ouverte aux joueurs et aux joueuses des catégories d'âge : « Benjamin », « Minime », « Cadet ».
- 2.2. **Les séries autorisées sont :**
Simple benjamin, simple benjamine, simple minime, simple minimette, simple cadet, simple cadette.
- 2.3. Il est possible de se surclasser d'une catégorie d'âge maximum. Les joueurs et joueuses de la catégorie « Poussin » peuvent participer en surclassement dans la catégorie benjamins, mais ne seront pas prioritaires lors de l'inscription.

ARTICLE 3 : Inscriptions

- 3.1. La date Limite d'inscription est fixée au **19/12/2024**. Les classements sont arrêtés à cette date. Le club organisateur APSAP-VP éditera la liste principale et la liste d'attente.
- 3.2. Les inscriptions se font **en mode « Standard »**. En cas de surnombre d'inscriptions à la date limite d'inscription, des listes d'attente seront constituées pour les tableaux les plus remplis au prorata du nombre d'inscrits par club, les clubs ayant le moins d'inscrits étant prioritaires."
- 3.3. Les joueurs sont répartis en 2 à 3 divisions selon le nombre d'inscrits par catégorie : Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est : - Inférieur à 4 : le tableau est supprimé, - Entre 4 et 8 : une seule division sera proposée (Excellence), - Entre 9 et 24 : 2 divisions seront proposées (Excellence et Honneur), - Supérieur à 24 : 3 divisions seront proposées (Excellence, Honneur et Initiation). Au-delà de 36 inscrits dans une catégorie, des Listes d'attentes seront constituées. Le classement maximum est D7.
- 3.4. Le montant des droits d'engagement est fixé à **10€ /tableau de simple**.
- 3.5. Les inscriptions se feront **uniquement sur badnet via les responsables jeunes de chaque club**.
- 3.6. Toute modification d'inscription doit être précisée par courriel à l'organisateur Stephan Edouard Sberro pour être prise en compte sur : ses485273@gmail.com
- 3.7. Le tirage au sort est fixé au **04/01/2025**. Les CPPH des joueurs seront pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.
- 3.8. Les convocations seront envoyées au plus tard entre 7 jours à 10 jours avant le jour de la compétition. Elles seront adressées par courriel via Badnet sur les adresses de contact renseignées dans les comptes clubs. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

- 3.9. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans les inscriptions faites par le club seront supportées par le club en cause.
- 3.10. Tout joueur s'inscrivant au tournoi s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date sous peine de prendre une suspension.
- 3.11. En cas de difficultés lors de la phase d'inscription, la modification d'inscription doit se faire par courriel pour être prise en compte et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : ses485273@gmail.com

ARTICLE 4: forfait

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant au CDJ N°3 doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Si le forfait se trouve avant le tirage au sort, le club devra se rapprocher du club organisateur APSAP-VP pour les modalités de remboursement en envoyant un courrier à : ses485273@gmail.com
- 4.3. Après le tirage au sort, seul les joueurs forfaits seront remplacés.
- 4.4. Après le tirage au sort un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de remplaçant ou de sa non-participation.
- 4.5. Si le forfait se trouve après le tirage au sort, le joueur doit envoyer sous 5 jours suivant la compétition un justificatif sur le site de la LIFB dans l'onglet forfait et doit également fournir le justificatif à l'organisateur.

ARTICLE 5 : déroulement

- 5.1. Tout joueur doit venir à la table de pointage ou de marque selon l'organisation dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.2. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.3. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.4. Les volants officiels du tournoi sont : le YONEX AS20 pour les plumes, et le YONEX MAVIS 600 Blanc pour le plastique. Leur utilisation selon les catégories d'âge est précisée dans le règlement cadre du comité de Paris. Les volants sont fournis pour les finales.
- 5.5. Les matchs peuvent être lancés plus tôt, soit 1h avant l'heure programmée maximum. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.6. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui se chargera si possible de désigner un arbitre ou faisant office.
- 5.7. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants inclus.
- 5.8. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus de certains terrains doivent se reporter aux consignes du Juge-Arbitre.
- 5.9. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques ainsi que les membres du Comité d'organisation.
- 5.10. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en de vol, perte ou accident.
- 5.11. Le conseil entre les points est autorisé pour toutes les catégories d'âge.
- 5.12. Toute personne voulant prendre des photos ou filmer quand elle est sur la chaise de coach doit en faire la demande auprès du Juge-Arbitre.
- 5.13. L'utilisation de substances et de tout moyen visant à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Toute participation implique l'adoption du présent règlement



Très bonne compétition à toutes et tous !!!

Le Comité d'organisation